COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

<u>Présents</u>: M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY, M. DULONG,

Mme GEORGES

Excusé:

<u>Absent</u>: M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Convocation et affichage: le 22/09/2025.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h33 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. Pascal PELLOUX-PRAYER est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Fond de concours patrimoine pour la réfection de la toiture et du faux-plafond de l'église

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec le patrimoine.

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du **16/11/2023**, décidé d'attribuer à la commune de BIRIEUX un fonds de concours de 2062,13 € afin de permettre la réfection de la toiture de l'église.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le versement du fonds de concours communautaire de 2062,13 € afin de permettre la réfection de la toiture de l'église.
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
		Europe, fonds	
Guillemin	1 432,50 €	État, au titre de la DETR	
Charrion	5 441,28 €	Région	1
		Département	
		Autres, à préciser :	-
		Reste à charge communal	6 873,78 €
		30% Fonds de concours potrimoine CC Dombes	2 062,13 €
		Autofinancement	4 811,65 €
Assiette retenue	6 873,78 €	Total	6 873,78 €

- PRECISE que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 13251 en investissement du Budget Principal de la commune de BIRIEUX;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fond de concours transition écologique pour la rénovation de l'appartement derrière la mairie 2025028

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 12/12/2024, décidé d'attribuer à la commune de BIRIEUX un fonds de concours de 23 693,44€ afin de permettre la rénovation de l'appartement derrière la mairie. Suite à la fin des travaux et aux règlements des factures, ce montant a été recalculé à la baisse pour un montant de fonds de concours de 22 361,24 €.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours communautaire de 22 361,24 € afin de permettre la rénovation de l'appartement derrière la mairie.
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Maitrise d'œuvre - HEDE archi	11 000,00 €	Subventions	
Reprise de la toiture et isolation des combles - GUILLEMIN	7 533,60 €	Reste à charge communal	55 903,11 €
Remplacement des menuiseries extérieures et volets roulants solaires- RENOUD	16 343,52 €	30% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes	16 770,93 €
Eclairage LED_ICSEL	807,45€	10% bonus Fonds de concours	5 590,31 €
Isolation des murs par l'intérieur - PETETII	8 445,00 €	Total Fonds de concours Transition écologique CCD	
Pompe à chaleur et VMC - VOLLAND	11 773,54 €	Autofinancement	33 541,87 €
Assiette retenue	55 903,11 €	Total	55 903,11 €

- PRECISE que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 13251 en investissement du Budget Principal de la commune de BIRIEUX;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Participation aux frais de scolarité 2024/2025 et renouvellement annuel par tacite reconduction 202502

L'école de Villars les Dombes nous informe que 16 enfants (6 maternelles et 10 élémentaires) domiciliés à Birieux sont scolarisé chez eux. Comme chaque année, ils nous demandent une participation aux frais de scolarité. Pour rappel la facture de 2023-2024 était de 17 517 ,91 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide, à l'unanimité, de maintenir la participation des frais de scolarité des enfants en élémentaire et en maternelle de l'école de Villars les Dombes et accepte la facture d'un montant de 15 422,56 euros pour l'année 2024/2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette prise en charge par tacite reconduction. Pour annuler cette participation le conseil devra voter une délibération spécifique. Le conseil accepte, à l'unanimité, de renouveler cette prise en charge par tacite reconduction.

5. Délégation de signature urbanisme

2025030

Pour éviter tout conflit d'intérêt, une délibération du Conseil Municipal doit nommer un élu autorisé à instruire et signer les autorisations d'urbanisme qui touchent de près ou de loin à Monsieur le Maire où à son adjoint. Monsieur le Maire et le 1^{er} adjoint, ne prennent pas part au vote.

Le quorum est atteint et M. Pascal PELLOUX-PRAYER est nommé par le Conseil Municipal pour instruire et signer les documents d'urbanisme qui touche de près ou de loin à Monsieur le Maire où à son adjoint.

6. Les élections municipales du 15 et 22 mars 2026

Monsieur le maire informe les élus que les prochaines élections municipales auront lieu le 15 et le 22 mars 2026. Il rappelle également que les élus sont tenus d'être présents pour tenir le bureau de vote.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

7. Informations diverses

- BARNUM : la région a relancé un dispositif de cession à titre gratuit de barnum. Nous n'avons pas été retenu lors de la précédente opération. Nous avons donc redéposé un dossier.
- Eglise : devis en cours par HORLOGE PLAIRE (1314€) pour déplacer l'horloge de commande du clocher à la sacristie. Monsieur le Maire a transmis les éléments à l'Abbé Friess pour demander la prise en charge de cette facture par l'église.
- Eglise : don de l'Abbé Friess pour remercier l'agent communal et la secrétaire qui ont fait le ménage dans l'église pour accueillir un baptême.
- Travaux chez Mr YANG : rénovation du sol de l'entrée. Devis en cours chez MEURENANT.
- Abris bus : en attente de réponse technique pour passer commande poteaux et des panneaux de signalisation des arrêts de bus à Moronzart et la Léchère.
- Eclairage solaire des abris bus : en attente du plan de financement du SIEA.
- Volonté du passage de la commune au CFU (Compte Financier Unique) à partir de 2026 (obligation légale de passer au CFU en 2027).
- Renouvellement de la signature électronique : CERTINOMIS pour 1 an.
- Panneau de voirie « impasse » à commander pour les lotissements et le Tanay.
- Décoration de noël : à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Circulation dangereuse sur le chemin de la grand raie : mettre un panneau « attention cavalier ».
- Elagage: refaire une campagne d'information à destination des propriétaires.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h06.

Le Secrétaire de Séance Pascal PELLOUX-PRAYER

Le maire

Cyril BAILLET

(414)